

Cette industrie rapporte plus de 3 milliards de dollars au Canada et représente plus de 29 p. 100 de notre commerce international. Et le ministre d'État chargé du Commerce international déclare à la Chambre qu'il ne s'est pas encore fait une idée là-dessus. Il nous oblige en quelque sorte à interpréter, car il a dit qu'il ne savait pas, qu'il allait examiner l'affaire et répondre plus tard. Voilà pourquoi j'ai dû avoir recours au débat d'ajournement pour insister encore sur cette question.

Je ne pense pas qu'en régime démocratique nous devions implorer le gouvernement. Le premier ministre doit au moins coordonner l'activité des comités du cabinet et s'entretenir avec le ministre des Finances (M. Crosbie), le président du Conseil du Trésor (M. Stevens), le ministre de l'Environnement (M. Fraser), le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'État chargé du Commerce international et le ministre du Travail (M. Alexander), afin d'arrêter une stratégie et tirer des plans pour protéger l'avenir de cette ressource naturelle de première importance.

● (2205)

Nous savons que l'approvisionnement pose des problèmes dans cette industrie. De nombreuses sociétés internationales importantes, notamment la Canadian International Paper, de nombreuses sociétés canadiennes de la Colombie-Britannique et de la région de l'Atlantique s'inquiètent à ce sujet. Comment ces capitaines d'industrie peuvent-ils songer à réinvestir des millions de dollars, si le gouvernement ne leur offre pas son appui, son assistance et s'il ne prend aucune mesure pour leur garantir des approvisionnements plus tard?

Je suis persuadé qu'il n'y a aucun député de ce côté-ci de la Chambre qui ne reconnaîtrait pas avec moi l'importance de l'organisation et de la protection de cette industrie. Le ministre de l'Environnement, qui est originaire de la Colombie-Britannique, se préoccupe certes de la protection de cette importante ressource. Toutefois, la protection de la ressource la plus importante, c'est-à-dire des Canadiens, des emplois, de ceux qui travaillent dans les usines de pâtes et papiers, des travailleurs de l'industrie forestière, de Terre-Neuve à Vancouver, devrait être une raison suffisante pour convaincre le gouvernement d'examiner sérieusement la question et renseigner les députés et les Canadiens sur sa position et ses intentions exactes. Je demande au ministre d'agir en ce sens.

[Français]

M. Richard Janelle (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire à l'honorable député que non seulement le gouvernement est activement engagé dans de l'aide directe à l'industrie des pâtes et papiers, mais qu'il est également impliqué dans le développement et la gestion scientifique de la ressource forestière elle-même.

En vertu du programme national de développement de l'industrie des produits forestiers, une aide financière est disponible pour promouvoir la modernisation des opérations des produits du bois, de même que des mesures de conservation et de développement de la ressource forestière de la nation. D'autres mesures et d'autres programmes sont également disponibles,

L'ajournement

comme le programme d'énergie renouvelable de l'industrie forestière, des crédits à l'impôt accumulés ainsi que l'extension de la dépréciation accélérée à l'équipement du contrôle de la pollution. Tous ces programmes offrent un ensemble assez complet d'aide fourni par le gouvernement fédéral.

Dans ces autres programmes, mes collègues, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Hnatyshyn), le ministre de l'Environnement (M. Fraser), par le biais du Service forestier canadien, et le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. de Cotret, sont tous activement intéressés à promouvoir le bien-être de cette industrie vitale à l'économie canadienne.

Nous offrons une aide financière à l'industrie des produits forestiers pour inciter les entreprises à investir dans des projets qu'elles n'entreprendraient pas si elles étaient laissées à leurs seuls moyens. Un certain nombre de subventions ont déjà été approuvées pour inciter les compagnies à entreprendre divers projets de modernisation, dont Spruce Falls, et plusieurs autres projets sont présentement à l'étude par l'industrie elle-même ou par des agences gouvernementales. En ce qui a trait à la ressource forestière elle-même, le ministère de l'Expansion économique régionale a négocié et signé des ententes auxiliaires avec sept provinces canadiennes pour mettre en œuvre des mesures visant à assurer une stabilité à long terme de l'une de nos ressources renouvelables les plus importantes. Ce sont là des mesures que nous avons prises sur une base de partage de coûts avec les provinces qui ont accordé un haut degré de priorité à la mise en valeur de cette ressource. Je dois également signaler que le Service forestier canadien offre une large gamme de services à ce secteur industriel important par diverses activités de gestion scientifique et de recherche.

Il me fera plaisir aussi de fournir à mon honorable collègue un document préparé récemment pour fins internes qui donne un résumé de l'engagement du ministère de l'Expansion économique régionale dans le secteur des produits forestiers, y compris sa contribution sous l'égide de la loi sur les subventions au développement régional. J'espère que je réponds exactement au désir du député, et si d'autres questions venaient à son esprit, les ministres responsables se feront un plaisir de lui répondre.

● (2210)

LE TRANSPORT AÉRIEN—LA VENTE DE LA SOCIÉTÉ NORDAIR—
ON DEMANDE SI LE DOSSIER SERA DÉFÉRÉ À LA COMMISSION
CANADIENNE DES TRANSPORTS

M. Pierre Deniger (Laprairie): Monsieur le président, le 24 octobre dernier, le ministre des Transports (M. Mazankowski) indiquait à la Chambre et au peuple canadien qu'il avait l'intention au sujet de la vente de Nordair de faire une recommandation au Cabinet et ensuite de s'assurer, et je cite:

Que cette proposition soit approuvée par la Commission canadienne des Transports en temps voulu.

Ma question supplémentaire rappelait au ministre des Transports que c'est à la Commission canadienne des transports que revient la compétence exclusive en cette matière, et le ministre répondait qu'il n'avait pas l'intention d'imposer à un tribunal administratif une décision politique.